

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3338>



Lycée de Cosne, refus des suppressions de postes

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Echos des établissements - Lycée Pierre Gilles de Gennes (Cosne cours sur Loire) -



Publication date: mardi 2 février 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les collègues du lycée Pierre Gilles de Gennes de Cosne ont interpellé lundi, Monsieur François Patriat, président de région, et Monsieur Gaétan Gorce, député et les personnes qui les accompagnaient lors de l'inauguration du gymnase de Cosnes. En effet, le projet de tableau de répartition des heures par discipline (TRMD) pour l'an prochain qui leur a été présenté va conduire à des suppressions de postes (sans doute 4) en raison du ratio d'Heure Supplémentaire Année (HSA). Dans certaines disciplines pour consommer le nombre d'heures supplémentaire attribuées par le rectorat la direction de l'établissement prévoit d'attribuer un nombre d'HSA important et dépassant le nombre d'HSA qui pourra être réellement attribué au détriment des Heure Poste ce qui induit des suppressions de postes pour cette seule raison. En outre la réforme des lycées en laissant les établissements décider de l'emploi d'un certain nombre d'heures, permet plus facilement cette mise en danger des postes.

Pour le SNES 58, il est inacceptable que l'on supprime des postes d'enseignants uniquement pour atteindre un ratio d'HSA, alors que les besoins de l'établissement reconnu par l'institution permettent de donner un service complet à tous les enseignants en poste. La section départementale soutiendra les actions des enseignants du lycée Pierre Giller de Gennes.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration par les personnels de Pierre Gilles de Gennes lors de cette inauguration :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Déclaration des personnels.

